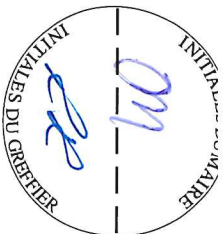


Mairie de Carignan



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE, LE 3 OCTOBRE 2018, À 20 H.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire

Mme Anne Poussard, conseillerère

Mme Édith Labrosse, conseillerère

Mme Stéphanie Lefebvre, conseillerère

Mme Diane Morneau, conseillerère

M. Frédéric Martineau, conseiller

M. Daniel St-Jean, conseiller

M. Vincent Tanguay, directeur général

M. Rémi Raymond, directeur général
adjoind et greffier

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2018

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Demande d'acquisition - Lot 2 597 605

5.2 Octroi de contrat - Montage infographique et impression du bulletin d'information municipale

6 FINANCES

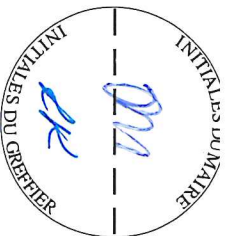
6.1 Déboursés du mois de septembre 2018

6.2 Dépôt - Liste des engagements du mois de septembre 2018

6.3 Transferts budgétaires

6.4 Renonciation - Solde à financer auprès du MAMOT - Fermeture du règlement no 480-E - Dépenses achats équipements et travaux réseau routier

6.5 Autorisation - Fermeture du règlement no 480-E



No de résolution
ou annotation

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 Octroi de contrat - Rechargement d'accotement en
asphalte recyclé - Saison 2018

7.2 Octroi de contrat - Abattage de frênes - Automne 2018

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Demande de PIA 2018-036 - Lot 2 597 466 - 2926,
Chemin Bellerive

8.2 Demande d'appui - FARR - Projet de protection des
bandes riveraines agricoles de la Montérégie

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Accréditation d'un organisme

10.2 Autorisation de signature - Programme de soutien aux
politiques familiales municipales

10.3 Autorisation de signature - Demande d'aide financière -
Programme de soutien à des projets de garde pendant
la semaine de relâche et la période estivale 2019

10.4 Demande d'appui - Campagne Municipalités alliées
contre la violence conjugale

10.5 Invitation - 16^e souper bénéfique - Maison Simone
Monet-Chartrand

10.6 Demande de commandite - Paroisse Saint-Joseph-de-
Chambly - Souper bénéfice

10.7 Modification - Embauche des brigadiers pour l'année
2018-2019

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Adoption - Résolution PPCMOI 451-01-2018 - ZONE
MN2-U-352

11.2 Avis de motion et présentation de règlement -
Règlement no 506-A

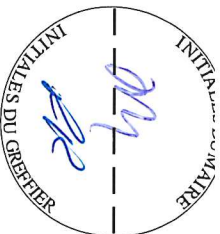
12 INFORMATIONS

13 DIVERS

13.1 Octroi de contrat - Analyse de vulnérabilité des prises
d'eau potable

13.2 Embauche - Chargé de projet en génie civil - Travaux
publics et services techniques

14 LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 02.

18-10-320 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

18-10-321 4.1 Séance ordinaire du 5 septembre 2018

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2018.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

18-10-322 5.1 Demande d'acquisition - Lot 2 597 605

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

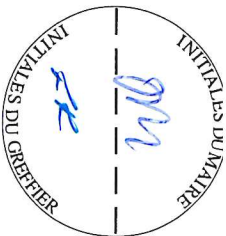
D'AUTORISER la vente du lot 2 597 605;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente du lot 2 597 605;

QUE la vente de ce lot soit faite sans aucune garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur;

QUE ladite vente du lot 2 597 605 se fasse au montant de l'évaluation de la valeur marchande à être produite;

QUE tous les frais afférents à ladite vente, incluant les frais d'évaluation, soient assumés par l'acquéreur.



No de résolution
ou annotation

18-10-323

5.2 Octroi de contrat – Montage infographique et impression du bulletin d'information municipale

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la production du montage infographique et pour l'impression du bulletin d'information municipale tous les trois (3) mois;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels à l'entreprise Les Publications Municipales pour la somme de 16 521,91 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-30-345.

6 FINANCES

18-10-324

6.1 Déboursés du mois de septembre 2018

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

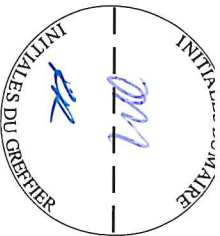
D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de septembre 2018 pour un montant de 35 658,70 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de septembre 2018, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 990 993,72 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des engagements du mois de septembre 2018

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 22 août 2018 au 16 septembre 2018.



No de résolution
ou annotation

18-10-325

6.3 Transferts budgétaires

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin d'ajuster les budgets anticipés 2018 au service des travaux publics

Montant	Description du poste	Numéro de poste
6 000 \$	Entretien réseau routier	02-320-00-531
1 000 \$	Entretien piste cyclable	02-701-50-529
8 050 \$	Recouvrement de tiers	01-232-59-000

Aux postes suivants :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
7 000 \$	Entretien équipements	02-310-00-529
8 050 \$	Entretien réseau d'égout	02-415-00-529

b) Afin de couvrir les analyses de laboratoire aux étangs

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 500 \$	Tarif égouts	01-212-12-070

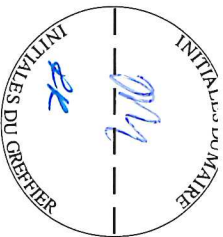
Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 500 \$	Analyses laboratoires étangs	02-414-00-419

18-10-326

6.4 Renonciation - Solde à financer auprès du MAMOT - Fermeture du règlement no 480-E - Dépenses achats équipements et travaux réseau routier

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a réalisé l'objet du règlement no 480-E décrétant des dépenses de 540 000 \$ pour l'achat de véhicules, machinerie et équipements ainsi que 2 345 000 \$ pour des travaux de réparation et d'amélioration du réseau routier et décrétant à ces fins un emprunt de



No de résolution
ou annotation

2 885 000 \$, à un coût moindre que celui prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le coût réel imputé au règlement s'élève à 1 574 990,55 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), au montant de 1 229 625 \$, qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 480-E afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense du règlement d'emprunt no 480-E soit réduit à 1 574 990,55 \$;

QUE le montant de l'emprunt soit réduit à 1 655 375 \$;

QU'UN revenu de fonctionnement a été affecté de 267 115 \$;

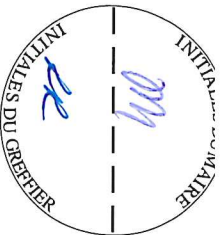
QUE le montant de 347 499,45 \$ sera affecté au refinancement du règlement en 2022 au titre de solde disponible.

18-10-327 6.5 Autorisation - Fermeture du règlement no 480-E

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement d'emprunt 480-E décrétant des dépenses de 540 000 \$ pour l'achat de véhicules, machinerie et équipements ainsi que 2 345 000 \$ pour des travaux de réparation et d'amélioration du réseau routier et décrétant un emprunt de 2 885 000 \$, ce règlement est toujours inscrit au titre de projet en cours aux livres, cependant les travaux ainsi que les dépenses prévues pour l'achat sont terminés et le financement excède le montant des coûts effectués;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER le trésorier à procéder à la fermeture du règlement d'emprunt no 480-E pour lequel le coût imputé au règlement est de 1 574 990,55 \$, dont le financement au montant de 1 922 490 \$ est ventilé à raison de 1 655 375 \$ par emprunt et 267 115 \$ à même les revenus de fonctionnement et l'excédent de 347 499,45 \$ est réservé afin de l'appliquer en paiement comptant lors du refinancement du présent règlement en 2022.

7 TRAVAUX PUBLICS

18-10-328 7.1 Octroi de contrat - Rechargement d'accotement en asphalte recyclé - Saison 2018

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le rechargement d'accotement en asphalte recyclé pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division - Travaux publics;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de rechargement d'accotement en asphalte recyclé pour la saison 2018 à l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. au montant de 31 305,39 \$ taxes incluses;

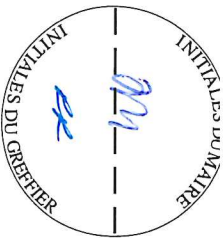
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-320-00-531.

18-10-329 7.2 Octroi de contrat - Abattage de frênes - Automne 2018

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour les travaux d'abattage de frênes pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à la majorité :

Les conseillères Stéphanie Lefebvre et Anne Poussard votent contre;

DOCTROYER le contrat d'abattage de frênes pour la saison 2018 à l'entreprise Émondage SBP au montant de 99 930,52 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-10-330 8.1 Demande de PIIA 2018-036 – Lot 2 597 466 – 2926, Chemin Belleive

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet d'agrandissement du bâtiment résidentiel construit en 1942, pour la résidence située sur le lot 2 597 466 au 2926, chemin Belleive dans la zone IDR-182 dans le secteur Centre;

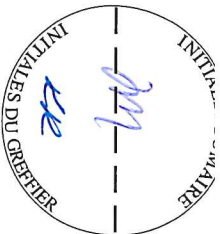
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA pour le projet d'agrandissement de la résidence, tel qu'illustré au plan de Services Techni-plans, daté de juillet 2018 et au plan projet d'implantation préparé par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 23 août 2018, minutes 33155, dossier 23007, pour la propriété sise au 2926, chemin Belleive, soit le lot 2 597 466;

LE TOUT conditionnel :

- au maintien de la galerie du bâtiment existant;
- au retrait de l'entrée principale en façade de l'agrandissement projeté;
- à un revêtement de l'agrandissement projeté dans les teintes de la brique existante.



No de résolution
ou annotation

18-10-331

8.2 Demande d'appui - FARR - Projet de protection des bandes riveraines agricoles de la Montérégie

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Fédération de l'UPA de la Montérégie au projet de protection des bandes riveraines de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise la mobilisation des producteurs agricoles afin que le respect de la bande riveraine soit intégré à la régie des cultures des entreprises agricoles de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que ce projet vise différents résultats, notamment le respect généralisé de la bande riveraine par les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la municipalité pour participer aux formations théorique et pratique (2) qui seront offertes dans la M.R.C.;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA sollicite l'appui de la municipalité pour participer à une rencontre avec les différents intervenants afin de coordonner les actions permettant l'atteinte des objectifs du projet;

CONSIDÉRANT que le respect de la bande riveraine contribue au maintien de la qualité de l'eau et de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que les bandes riveraines sont de compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

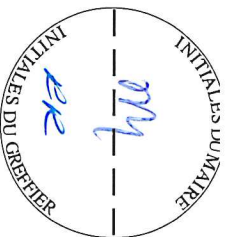
D'APPUYER la Fédération de l'UPA de la Montérégie dans le cadre de la demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Montérégie pour le Projet de protection des bandes riveraines.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Accréditation d'un organisme

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCREDITER l'organisme *Club de Pickleball de Chambly* pour l'année 2018 en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes.

18-10-333

10.2 Autorisation de signature - Programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

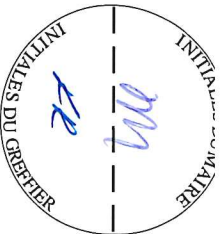
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

CONFIRMER madame Édith Labrosse, élue responsable des questions familiales.



No de résolution
ou annotation

18-10-334

10.3 Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Programme de soutien à des projets de garde pendant la semaine de relâche et la période estivale 2019

CONSIDÉRANT le *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019*;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de bonifier le projet pilote intitulé *Au camp à vélo* qui a été mis en place à l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la ville, la demande d'aide financière à être soumise au *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019* dans le cadre du projet pilote *Au camp à vélo*.

18-10-335

10.4 Demande d'appui - Campagne Municipalités alliées contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

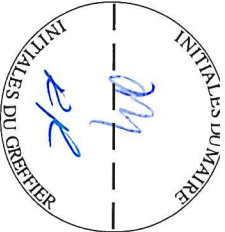
CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Ville de Carignan



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE proclamer la Ville de Carignan à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale.

18-10-336

10.5 Invitation – 16^e souper bénéfique – Maison Simone Monet-Chartrand

CONSIDÉRANT l'invitation à la 16^e édition du Souper bénéfique de la Maison Simone Monet-Chartrand qui aura lieu le 24 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE faire l'acquisition d'un billet au montant de 175 \$ pour la 16^e édition du Souper bénéfique de la Maison Simone Monet-Chartrand;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

18-10-337

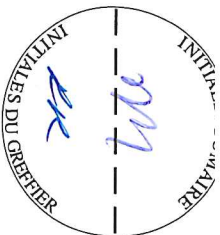
10.6 Demande de commandite - Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly - Souper bénéfique

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly dans le cadre de son souper-bénéfice du 17 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly un montant de 100 \$ correspondant à une demi-page du programme-souvenir;



No de résolution
ou annotation

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

18-10-338

10.7 Modification - Embauche des brigadiers pour l'année 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution 18-09-318;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames France Chartier et Carole Cormier à titre de brigadières permanentes pour l'année 2018-2019 et madame Sylvie Lafrenière à titre de brigadière remplaçante, au taux horaire de 16,11 \$, pour une période de travail hebdomadaire d'environ 18,75 heures;

D'OCTROYER une allocation imposable de 100 \$ par brigadière permanente pour l'achat de vêtements extérieurs;

QUE la résolution 18-09-318 soit et est modifiée en conséquence;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-210-00-181.

11 RÉGLEMENTATION

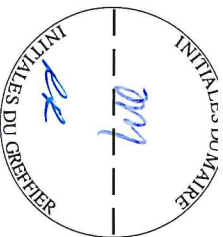
18-10-339

11.1 Adoption - Résolution PPCMOI 451-01-2018 - ZONE MN2-U-352

CONSIDÉRANT que la problématique touche cinq (5) propriétés localisées dans la zone MN2-U-352 à l'extrémité de la rue Gertrude. Deux de ces propriétés sont occupées (lots 2 598 805 et 4 975 170) par des habitations unifamiliales isolées et trois lots sont vacants (lots 2 598 796, 2 598 797 et 2 598 801);

CONSIDÉRANT que la zone MN2-U-352 est considérée comme un secteur devant faire l'objet d'une planification d'ensemble axée sur un développement résidentiel de forte densité devant faire une large place à la protection du milieu boisé;

Billie de Carignan



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la délimitation de la zone, conforme à l'affectation du territoire prévue au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, inclut cependant cinq (5) propriétés pour lesquelles le cadre réglementaire applicable n'est pas adapté;

CONSIDÉRANT que cette situation a pour conséquence d'interdire la construction d'habitation unifamiliale isolée sur les lots vacants et, pour ce qui est des emplacements déjà construits, de limiter les projets d'agrandissement ou d'ajout d'un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du Règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) s'il se conforme aux dispositions prévues à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

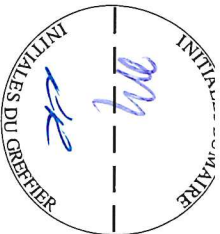
1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au règlement numéro 451-U sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance de permis de construction aux conditions suivantes :

2.1 Seuls les terrains situés en bordure d'une rue existante et desservis par les services d'aqueduc et d'égout pourront faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu du Règlement numéro 451-U sur les PPCMOI;

2.2 Seuls les projets suivants pourront être assujettis à une demande de permis :

2.2.1 Une opération cadastrale visant à créer un lot destiné à la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

2.2.2 La construction d'une habitation unifamiliale isolée;



No de résolution
ou annotation

2.2.3 L'agrandissement d'un bâtiment principal;

2.2.4 La construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire résidentiel.

2.3 Concernant les opérations cadastrales, les lots doivent respecter les dimensions minimales en vigueur dans la zone H-348 pour une habitation unifamiliale isolée, soit :

2.3.1 - Superficie minimale : 360 mètres carrés

- Profondeur minimale : 24 mètres

- Largeur minimale : 15 mètres

- Largeur minimale / lot coin de rue : 18 mètres

2.3.2 Dans le cas d'une opération cadastrale visant la subdivision du lot 2 598 801 ou 2 598 805, le lotissement proposé doit être conçu de manière à ce que la façade d'une future habitation soit orientée vers la rue Gertrude.

2.4 Concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée :

2.4.1 L'implantation proposée s'inscrit dans la continuité de l'alignement des habitations voisines;

2.4.2 La localisation de l'habitation doit respecter les normes d'implantation minimales suivantes :

- Avant minimale : 6 mètres

- Latérale sur rue minimale (terrain d'angle) : 4 mètres

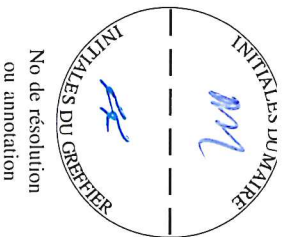
- Latérale minimale : 2 mètres

- Autre latérale : 3 mètres

- Arrière minimale : 6 mètres

2.4.3 La volumétrie du bâtiment est comparable à celle des habitations voisines;

Billé de Carignan



2.4.4 L'implantation proposée permet de réduire le plus possible la coupe d'arbres matures sur le terrain;

2.4.5 Un minimum de 50 % de la superficie du terrain doit être constitué d'espaces végétalisés (aires gazonnées et surfaces paysagées composées majoritairement de végétaux).

2.5 Concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal :

2.5.1 L'agrandissement doit respecter les normes d'implantation minimales suivantes :

- Avant minimale : 6 mètres
- Latérale sur rue minimale (terrain d'angle) : 4 mètres

- Latérale minimale : 2 mètres

- Autre latérale : 3 mètres

- Arrière minimale : 6 mètres

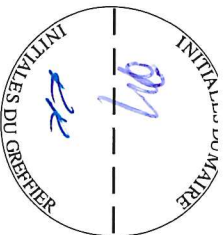
2.5.2 La hauteur de l'agrandissement ne doit pas excéder celle du bâtiment principal.

2.6 Concernant la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire résidentiel :

2.6.1 Le projet doit respecter les normes applicables aux marges et cours prévues au règlement de zonage pour un projet du même type;

2.6.2 Le projet doit respecter les dispositions relatives aux bâtiments accessoires prévues au règlement de zonage pour un projet du même type.

3. Que la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.



No de résolution
ou annotation

18-10-340

**11.2 Avis de motion et présentation de règlement -
Règlement no 506-A**

Suite à la présentation du projet de règlement par le greffier, la conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 506-A concernant la gestion contractuelle.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

18-10-341

**13.1 Octroi de contrat - Analyse de vulnérabilité des
prises d'eau potable**

CONSIDÉRANT l'offre de services de COVABAR OBV Richelieu/St-Laurent pour la réalisation d'une analyse de vulnérabilité des prises d'eau potable de la ville;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville à se conformer au règlement sur les prélèvements des eaux et de leur protection (RPEP);

CONSIDÉRANT l'échéancier requis pour la réalisation d'une telle étude et son ampleur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCYROYER le mandat d'analyse de vulnérabilité des prises d'eau potable de l'usine de filtration à COVABAR OBV Richelieu/St-Laurent pour les étapes 1, 2 et 4 au montant de 18 462,07 \$ taxes incluses. L'étape 3 sera réalisée en 2019-2020 suite à la réalisation de l'inventaire prévu à l'étape 1 et fera l'objet d'une offre séparée en 2019-2020;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-411.

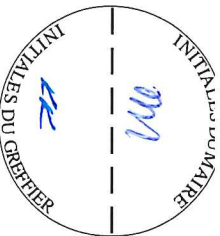
18-10-342

**13.2 Embauche - Chargé de projet en génie civil -
Travaux publics et services techniques**

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Ville de Carignan



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Jessica Marion à titre de chargé de projet en génie civil aux services techniques et travaux publics;

QUE le salaire de la chargé de projet soit fixé à l'échelon 7, de la classe 2 de la Politique administrative et salariale 2017-2018-2019 du personnel cadre de la Ville de Carignan;

DE fixer la date d'entrée en fonction au 29 octobre 2018;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-141 sous réserve d'un transfert provenant du 02-470-00-141.

18-10-343

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 30.


Rémi Raymond
Greffier


Patrick Marquès
Maire